

### **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES**

Biens situés dans le Pays d'Aix-en-Provence, Luberon et Haute-Provence

Prix inférieur ou égal à 600.000€	6% TTC du prix
Prix supérieur à 600.000€	5% TTC du prix
Terrain à bâtir	8% TTC du prix

Biens situés dans les Alpilles

Maisons, appartements	6% TTC du prix
Terrain à bâtir	8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

### **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS**

**Régime Loi 1989 Location vide (Bail 3 ans) et meublée (Bail 1 an)**

- Locataires : 10 €/m<sup>2</sup> TTC – 13 €/m<sup>2</sup> avec état des lieux inclus à charge du locataire
- Propriétaires : 6% du loyer annuel TTC, charges comprises

**Régime Bail code civil**

- Locataires : 6% du loyer annuel TTC, charges comprises
- Propriétaires : 6% du loyer annuel TTC, charges comprises

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.



### **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES**

Biens situés dans le Luberon et les Alpilles : 20% TTC du loyer

Biens situés dans le Pays d'Aix-en-Provence : 25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

### **HABILITATION ET GARANTIES**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 1310 2019 000 039 497 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant la transaction sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et 110.000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9.



### **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES**

Biens situés dans les Alpilles

Maisons, appartements

6% TTC du prix

Terrain à bâtir

8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

### **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS**

**Régime Loi 1989 Location vide (Bail 3 ans) et meublée (Bail 1 an)**

- Locataires : 10 €/m<sup>2</sup> TTC – 13 €/m<sup>2</sup> avec état des lieux inclus à charge du locataire
- Propriétaires : 6% du loyer annuel TTC, charges comprises

**Régime Bail code civil**

- Locataires : 6% du loyer annuel TTC, charges comprises
- Propriétaires : 6% du loyer annuel TTC, charges comprises

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

### **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES**

Biens situés dans les Alpilles :

20% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.



### HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 1310 2019 000 039 497 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant la transaction sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et 110.000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans CEDEX 9.

*Au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, l'Agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.*



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

**Type de biens**

Maisons, Appartements, Terrains

**Honoraires**

5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES**

Maisons, Appartements

25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du locataire et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION ET GARANTIES**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 3301 2018 000 033 260 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux-Gironde conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et de gestion immobilière souscrite auprès de GENERALI IARD - 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et 715.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès de la CEGC – 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

Types de biens	Honoraires
Maisons, Appartements	6% TTC du prix
Terrains	8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS**

Types de locations	Honoraires
Locations saisonnières	25% TTC du loyer
Locations résidences secondaires meublées*	25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

\*Durées supérieures à 90 jours

**HABILITATION ET GARANTIES**

Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Assurance responsabilité civile souscrite au titre de la transaction sur immeubles et fonds de commerce auprès de MMA IARD - 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex. Garanties Financières de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 1.500.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès d'ERGO France – ERGO Versicherung AG succursale France – 21, rue des Pyramides – 75001 Paris.





**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements, Terrains	5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du vendeur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS**

**A - LOCATIONS VIDES ET MEUBLÉES – ANNUELLES - (loi 89)**

Honoraires à la charge du Locataire et du Propriétaire : 13€ TTC / m<sup>2</sup>

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 10 € TTC /m<sup>2</sup>

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable du logement à louer

**B – LOCATION VIDE OU MEUBLÉ – BAIL CODE CIVIL (non soumis à la loi 89)**

Honoraires à la charge du Locataire : 9% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du Propriétaire : 7% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION ET GARANTIE**

Carte professionnelle n° CPI 3301 2017 000 016 502 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Gironde conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière souscrite auprès de LLOYD'S FRANCE – 8 – 10 rue Lamennais – 75008 Paris.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES****Types de biens**

- Maisons, Appartements  
Terrains

**Honoraires**

- 6% TTC du prix  
8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS****Types de locations**

- Locations saisonnières  
Locations résidences secondaires meublées\*

**Honoraires**

- 25% TTC du loyer  
25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

\*Durées supérieures à 90 jours

**HABILITATION ET GARANTIES**

Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Assurance responsabilité civile souscrite au titre de la transaction sur immeubles et fonds de commerce auprès de MMA IARD - 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex. Garanties Financières de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 1.500.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès d'ERGO France – ERGO Versicherung AG succursale France – 21, rue des Pyramides – 75001 Paris.



## **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES**

### **Prix de vente des biens**

Prix inférieur ou égal à 500.000€

Prix supérieur à 500.000 €

### **Honoraires**

6% TTC du prix

5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

## **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS**

### **Régime Loi 1989 Location vide (Bail 3 ans) et meublée (Bail 1 an)**

- Locataires : 10 €/m<sup>2</sup> TTC + 3€/m<sup>2</sup> TTC pour l'état des lieux
- Propriétaires : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

### **Régime Bail code civil**

- Locataires : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)
- Propriétaires : 8% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

## **HABILITATION ET GARANTIE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 1310 2019 000 039 493 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et 110.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements, Terrains	6% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION & ASSURANCE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 6401 2016 000 016 300 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLOYD'S – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.

L'agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES**

Honoraires à la charge du propriétaire : 25% TTC du loyer

Honoraires à la charge du propriétaire\*\* : 15% TTC du loyer

\*\*Dans le cas où l'accueil du locataire est géré directement par le propriétaire.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS**

Honoraires à la charge du locataire : 10% TTC du loyer

**HABILITATION & ASSURANCE**

Carte de Gestion Immobilière n° CPI 6401 2024 000 000 020 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie financière de 800.000 euros et Assurance responsabilité civile professionnelle souscrites au titre de l'activité de la gestion immobilière auprès de ALLIANZ IARD VERSPIEREN IMMOBILIER – 1 Cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

Prix de vente	Honoraires
Prix jusqu'à 300.000 €	7% TTC du prix
Prix compris entre à 300.001 € et 1.500.000 €	6% TTC du prix
Prix compris entre 1.500.001 € et 5.000.000 €	5% TTC du prix
Prix supérieur à 5.000.000 €	4,5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS**

Types de locations	Honoraires
Locations saisonnières	25% TTC du loyer
Locations résidences secondaires meublées	25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION ET GARANTIES**

Carte professionnelle n° CPI 1402 2019 000 043 269 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine Estuaire conformément à la Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 130.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 200 000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex.



**HONORAIRES 2024**  
**APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES**

Honoraires à la charge du propriétaire : 25% TTC du loyer

Honoraires à la charge du propriétaire\*\* : 15% TTC du loyer

\*\*Dans le cas où l'accueil du locataire est géré directement par le propriétaire.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION & ASSURANCE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 6401 2022 000 000 011 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLOYD'S – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements, Terrains	6% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION & ASSURANCE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 6401 2022 000 000 011 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLOYD'S – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

Type de biens	Mandat Exclusif	Mandat Simple
Maisons, Appartements	4,76% TTC du prix	5,66% TTC du prix
Terrains, Bureaux	4,76% TTC du prix	5,66% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

## HABILITATION ET ASSURANCE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 1702 2018 000 032 704 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Rochelle conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans Cedex 9.

*L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.*



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES****Type de biens**

Maisons, Appartements, Terrains

**Honoraires**

5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS****A - LOCATIONS VIDES ET MEUBLÉES – ANNUELLES - (loi 89)**

Honoraires à la charge du Locataire et du Propriétaire : 13€ TTC / m<sup>2</sup>

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 10 € TTC /m<sup>2</sup>

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable du logement à louer

**B – LOCATION VIDE OU MEUBLÉ – BAIL CODE CIVIL (non soumis à la loi 89)**

Honoraires à la charge du Locataire : 9% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du Propriétaire : 7% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION ET GARANTIE**

Carte professionnelle n° CPI 3301 2017 000 016 502 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Gironde conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLOYD'S FRANCE – 8 – 10 rue Lamennais – 75008 Paris.



### HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

Mandat Simple

Honoraires

5.5% TTC du prix

Mandat Exclusif

4.5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat, et incluent la T.V.A à 20%.

### HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7401 2022 000 000 096 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance responsabilité civile et garantie financière de 120 000 euros au titre de l'activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de GALIAN – 89 rue la Boétie – 75008 Paris.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

**Type de biens**

**Honoraires**

Maisons, appartements, terrains :

Supérieur à 200.000€

5% TTC du prix si mandat exclusif

6% TTC du prix si mandat simple

Inférieur ou égal à 200.000€

10.000€ TTC forfaitaire

Parkings, garages :

3.000€ TTC forfaitaire

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS**

**Locations vides et meublées – annuelles - (loi 1989)**

Honoraires à la charge du Locataire :

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 10€ TTC/m<sup>2</sup>.

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 50% de la facture d'huissier.

Honoraires à la charge du Propriétaire :

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 10€ TTC/m<sup>2</sup>.

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 50% de la facture d'huissier.

**Locations bureaux / commerces**

Honoraires à la charge du Propriétaire :

12 % TTC du montant annuel du loyer

3 € TTC par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.



## HABILITATION ET ASSURANCE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 5906 2018 000 035 524 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grand Lille conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9.

*L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.*



## **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES**

### **Prix de vente des biens**

Prix inférieur ou égal à 500.000€

Prix supérieur à 500.000 €

### **Honoraires**

6% TTC du prix

5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A  
à 20%.

## **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS**

### **Régime Loi 1989 Location vide (Bail 3 ans) et meublée (Bail 1 an)**

- Locataires : 10 €/m<sup>2</sup> TTC + 3€/m<sup>2</sup> TTC pour l'état des lieux
- Propriétaires : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

### **Régime Bail code civil**

- Locataires : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)
- Propriétaires : 8% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et  
incluent la T.V.A à 20%.

## **HABILITATION ET GARANTIE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 1310 2019 000 039 493 délivrée par la  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier  
1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations  
portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et  
fonds de commerce et 110.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès de  
MMA IARD – 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

Type de mandats / biens	Honoraires
Mandat exclusif	4% TTC
Mandat simple	5% TTC
Programmes neufs	4% TTC
Garages, parkings	3.000€ TTC

Les honoraires représentent les pourcentages du prix de vente TTC et prix maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES

Honoraires à la charge du propriétaire :	25% TTC du loyer
Honoraires à la charge du locataire :	8% TTC du loyer (incluant assurance et frais de dossier)

Les honoraires représentent les pourcentages maximums du loyer brut mandant applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

## HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7301 2019 000 040 380 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 110 000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 1.450.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès d'ALLIANZ IARD – 1 cours Michelet – 92076 Paris la Défense et 10.000 euros au titre des prestations touristiques souscrite auprès de GROUPAMA Assurance-Crédit & Caution – 8/10 rue d'Astorg – 75008 Paris.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

Types de biens	Honoraires
Maisons, Appartements	6% TTC du prix
Terrains	8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS**

Types de locations	Honoraires
Locations saisonnières	25% TTC du loyer
Locations résidences secondaires meublées*	25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

\*Durées supérieures à 90 jours

**HABILITATION ET GARANTIES**

Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Assurance responsabilité civile souscrite au titre de la transaction sur immeubles et fonds de commerce auprès de MMA IARD - 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex. Garanties Financières de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 1.500.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès d'ERGO France – ERGO Versicherung AG succursale France – 21, rue des Pyramides – 75001 Paris.



### **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES**

#### **Prix de vente des biens**

Jusqu'à 300 000 €

De 300 001 à 600 000 €

Supérieur à 600 000 €

#### **Honoraires**

7% TTC du prix

6% TTC du prix

4,90% TTC du prix

**En cas de vente de terrain à bâtir ou de propriété,  
le barème ci-dessus est réhaussé de 1%.**

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

### **HABILITATION ET GARANTIE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 4401 2016 000 011 211 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes – Saint-Nazaire conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 320.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 Paris.

Assurance responsabilité civile professionnelle au titre de l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

**Prix de vente des biens**

Jusqu'à 300 000 €

De 300 001 à 600 000 €

Supérieur à 600 000 €

**Honoraires**

7% TTC du prix

6% TTC du prix

4,90% TTC du prix

En cas de vente de terrain à bâtir ou de propriété, le barème ci-dessus est réhaussé de 1%.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION ET GARANTIE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 4401 2016 000 011 211 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes – Saint-Nazaire conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. Garantie Financière de 280.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 Paris. Assurance responsabilité civile professionnelle au titre de l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

Prix de vente des biens	Honoraires
Jusqu'à 300 000€	20 000€ TTC forfaitaire
De 300 001€ à 1 000 000€	8% TTC du prix
De 1 000 001€ à 2 000 000€	7% TTC du prix
De 2 000 001€ à 5 000 000€	6% TTC du prix
Supérieur à 5 000 000€	5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION ET GARANTIE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 3402 2021 000 000 097 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – : 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans cedex 9.

*L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.*



### HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

#### Prix de vente des biens

- Jusqu'à 1 000 000€
- De 1 000 001€ à 2 000 000€
- De 2 000 001€ à 5 000 000€
- Supérieur à 5 000 000€

#### Honoraires

- 8% TTC du prix
- 7% TTC du prix
- 6% TTC du prix
- 5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

### HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7501 2018 000 037 337 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 110 000 euros au titre de l'activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLYOD'S – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.



### **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES**

#### **Types de biens**

Maisons, Appartements

Terrains

#### **Honoraires**

6% TTC du prix

8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

### **HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES**

#### **Type de biens**

Maisons, Appartements

#### **Honoraires**

25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

### **HABILITATION ET GARANTIE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 0605 2021 000 000 228 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, de 100.000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière et de 300.000 euros au titre du syndic, souscrites auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

Prix de vente des biens	Honoraires
Immeubles	6% TTC du prix
Terrains	7% TTC du prix
Locaux commerciaux	8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES**

Honoraires à la charge du propriétaire :

- 20% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

**HABILITATION ET GARANTIES**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9771 2020 000 045 190 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Barthélemy conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, gestion immobilière et prestations touristiques.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, 850.000 euros au titre de la gestion immobilière et de 35.000 euros au titre des prestations touristiques, souscrites auprès de LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

Types de biens	Honoraires
Maisons, Appartements	6% TTC du prix
Terrains	8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et  
incluent la T.V.A à 20%.

## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS

Types de locations	Honoraires
Locations saisonnières	25% TTC du loyer
Locations résidences secondaires meublées*	25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

\*Durées supérieures à 90 jours

## HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 8304 2020 000 045 220 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garantie Financière de 250.000 euros et assurance responsabilité civile souscrite au titre de la transaction sur immeubles et fonds de commerce auprès de MMA IARD - 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex.



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

**Types de biens**

Maisons, Appartements  
Terrains

**Honoraires**

6% TTC du prix  
8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et  
incluent la T.V.A à 20%.

## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS

**Types de locations**

Locations saisonnières  
Locations résidences secondaires meublées\*

**Honoraires**

25% TTC du loyer  
25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

\*Durées supérieures à 90 jours

## HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Assurance responsabilité civile souscrite au titre de la transaction sur immeubles et fonds de commerce auprès de MMA IARD - 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex. Garanties Financières de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 1.500.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès d'ERGO France – ERGO Versicherung AG succursale France – 21, rue des Pyramides – 75001 Paris.



**HONORAIRES 2025  
APPLICABLES AUX VENTES**

**Prix de vente des biens**

Prix inférieur ou égal à 2.000.000€

Prix supérieur à 2.000.000€

**Honoraires**

6% TTC du prix

5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.

**HABILITATION ET GARANTIE**

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 8305 2019 000 040 295 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et 110.000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD –160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9.



### HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

#### Types de biens

Maisons, Appartements

Terrains

#### Honoraires

6% TTC du prix

8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et  
incluent la T.V.A à 20%.

### HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS

#### Types de locations

Locations saisonnières

Locations résidences secondaires meublées\*

#### Honoraires

25% TTC du loyer

25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

\*Durées supérieures à 90 jours

### HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 0605 2020 000 045 242 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice-Côte d'Azur conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 110.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

### Types de biens

- Maisons, Appartements  
Terrains

### Honoraires

- 6% TTC du prix  
8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et  
incluent la T.V.A à 20%.

## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS

### Types de locations

- Locations saisonnières  
Locations résidences secondaires meublées\*

### Honoraires

- 25% TTC du loyer  
25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

\*Durées supérieures à 90 jours

## HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Assurance responsabilité civile souscrite au titre de la transaction sur immeubles et fonds de commerce auprès de MMA IARD - 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex. Garanties Financières de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 1.500.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès d'ERGO France – ERGO Versicherung AG succursale France – 21, rue des Pyramides – 75001 Paris.





## HONORAIRES 2025 APPLICABLES À NOS PRESTATIONS

### VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES
Mandat de vente Simple	5% TTC du prix*
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	4% TTC du prix*
Mandat de Recherche simple	5% TTC du prix*

*Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.*

*\*avec un minimum de 15 000€ hors garage*

### AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : sur devis

## HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7401 2016 000 011 583 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

***L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.***



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES À NOS PRESTATIONS

### VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES
Mandat de vente Simple	5% TTC du prix*
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	4% TTC du prix*
Mandat de Recherche simple	5% TTC du prix*

### AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : sur devis

*Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.*

*\*avec un minimum de 15 000€ hors garage*

## HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7401 2017 000 020 774 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

***L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.***



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES À NOS PRESTATIONS

### VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES
Mandat de vente Simple	5% TTC du prix*
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	4% TTC du prix*
Mandat de Recherche simple	5% TTC du prix*

*Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.*

*\*avec un minimum de 15 000€ hors garage*

### AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : sur devis

## HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7401 2017 000 020 774 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

***L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.***



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES À NOS PRESTATIONS

### VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES
Mandat de vente Simple	5% TTC du prix*
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	4% TTC du prix*
Mandat de Recherche simple	5% TTC du prix*

### AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : sur devis

*Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.*

*\*avec un minimum de 15 000€ hors garage*

## HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7401 2016 000 011 578 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

***L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.***



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES À NOS PRESTATIONS

### VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES A CHARGE VENDEUR	HONORAIRES A CHARGE ACQUEREUR
Mandat de vente Simple	5% TTC du prix*	-
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	4% TTC du prix*	-
Mandat de Recherche simple	-	5% TTC du prix*

*Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.*

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.*

*\*avec un minimum de 15.000 euros hors garage*

### AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : sur devis

#### BAIL CODE CIVIL VIDE OU MEUBLÉ NON SOUMIS À LA LOI 1989

Honoraires à la charge du locataire | Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du propriétaire | Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée : 8% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

#### LOCATION VIDE OU MEUBLÉE SOUMIS À LA LOI 1989

Honoraires à la charge du locataire | Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : *Les honoraires correspondants à ces prestations sont fixés par zone*

- Zone très tendue : 12 € TTC /m<sup>2</sup> (départements 75, 92, 78, 93, 94);
- Zone tendue : 10 € TTC /m<sup>2</sup> (départements 91, 95).

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC /m<sup>2</sup>

Honoraires à la charge du propriétaire : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

## HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 0101 2022 000 000 006 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

***L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.***



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES À NOS PRESTATIONS

### VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES
Mandat de vente Simple	6% TTC du prix*
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	6% TTC du prix*
Mandat de Recherche simple	6% TTC du prix*
Mandat de Recherche exclusif	5% TTC du prix

### AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : sur devis

*Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.*

*\*avec un minimum de 15 000€ hors garage*

## HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7401 2017 000 020 774 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 900.000 euros au titre de la gestion immobilière et de 22.867 euros au titre des prestations touristiques souscrites auprès de la CEGC – 16 rue Hoche - Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE.

***L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.***



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES À NOS PRESTATIONS

### VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES
Mandat de vente Simple	5% TTC du prix*
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	4% TTC du prix*
Mandat de Recherche simple	5% TTC du prix*

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%. \*avec un minimum de 15.000 hors garage

### BAIL CODE CIVIL VIDE OU MEUBLÉ NON SOUMIS À LA LOI 1989

Honoraires à la charge du locataire | Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du propriétaire | Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée : 8% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

### LOCATION VIDE OU MEUBLÉE SOUMIS À LA LOI 1989

Honoraires à la charge du locataire | Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : *Les honoraires correspondants à ces prestations sont fixés par zone*

- Zone très tendue : 12 € TTC /m<sup>2</sup> (départements 75, 92, 78, 93, 94);
- Zone tendue : 10 € TTC /m<sup>2</sup> (départements 91, 95).

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC /m<sup>2</sup>

Honoraires à la charge du propriétaire : 10% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

## HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 0101 2022 000 000 006 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

***L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.***



## HONORAIRES 2025 APPLICABLES À NOS PRESTATIONS

### VENTES

TYPE DE MANDAT	HONORAIRES
Mandat de vente Simple	5% TTC du prix*
Mandat de vente exclusif / semi-exclusif	5% TTC du prix*
Mandat de Recherche simple	5% TTC du prix*

### AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : sur devis

*Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat et incluent la T.V.A à 20%.*

*\*avec un minimum de 15 000€ hors garage*

## HABILITATIONS & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7401 2017 000 020 774 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 900.000 euros au titre de la gestion immobilière et de 22.867 euros au titre des prestations touristiques souscrites auprès de la CEGC – 16 rue Hoche - Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE.

***L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.***